

COPIER

original <sup>copie</sup> envoyé  
par l'officier: le 21/11/78

leu kopi le 13/10/78

Libreville, le 12/9/78

Monsieur le Président et Cher Frère,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la résolution intéressant la mise en oeuvre, en Afrique, de Centres de Formation Aéronautique, adoptée par la trente et unième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'O.U.A. et approuvée par la quinzième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (KHARTOUM-18-21 juillet 1978). Vous voudrez bien trouver, ci-joint, à toutes fins utiles, copie de cette Résolution.

L'objet de cette lettre est d'inviter votre Gouvernement à se faire représenter au niveau politique approprié à la Conférence des Ministres chargés de l'Aviation Civile, qui se tiendra à Libreville, du 24 au 27 octobre 1978, sous l'égide de la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC).

Comme vous le savez, sans doute, les Etats membres de la CAFAC, lors d'une Session Extraordinaire de la Commission, en août 1975, ont décidé de créer un Centre Multinational de formation de pilotage à Franceville/Mvengué (République Gabonaise), pour répondre aux besoins des pays francophones.

Son Excellence

Le Général Major JUVENAL HABYARIMANA

Président de la République de Rwanda

K I G A L I

...../.....

Dans la perspective, mon Gouvernement, d'ores et déjà a pris toutes mesures utiles en vue de mettre à la disposition d'autres Etats participants l'infrastructure de base nécessaire au fonctionnement futur de cet Etablissement.

Dans ce contexte, nous croyons fermement au renforcement de l'Unité Africaine par l'organisation en commun de la formation du personnel et de la recherche dans le domaine de l'Aviation Civile.

La Conférence de Libreville, qui constitue assurément une étape capitale dans le processus de mise en oeuvre du Centre Multinational de Formation en Aviation Civile de Franceville/Mvengué, aura notamment pour objet l'examen du projet de Convention portant création de cet Etablissement en vue de son adoption et signature.

Je vous signale que la CAFAC a adressé ce projet de Convention, ainsi que l'ordre du jour de la Conférence, à tous les Ministres chargés de l'Aviation Civile des Etats Africains concernés.

Je vous serais, en conséquence, reconnaissant de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles en vue de la participation de votre Pays à cette Conférence ministérielle et d'informer mon Gouvernement, aussitôt que possible, de votre décision à cet égard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Cher Frère, l'expression de ma très haute considération.

Sé/ EL HADJ OMAR BONGO.